

THE INTERNET "BLACK HOLES"



Rapport annuel 2006

INTERNET

Internet a bouleversé l'univers médiatique en profondeur. Il a donné la parole, au travers des pages perso, des blogs et des forums, à des hommes et des femmes qui n'étaient autrefois que des consommateurs d'information. De lecteurs et de téléspectateurs, nombre d'internautes se sont élevés, avec plus ou moins de réussite, au rang de journalistes amateurs. Devant cette profusion de contenus publiés sur le Net, les dictateurs paraissaient impuissants. Comment surveiller les messages publiés par 130 millions d'internautes chinois, ou censurer les messages postés par les 70 000 webbloggers iraniens ? Aujourd'hui, les ennemis d'Internet ont malheureusement fait preuve de leur détermination et de leur capacité à censurer le Réseau.

La Chine a été le premier Etat répressif à prendre conscience qu'Internet représentait un formidable outil de liberté. Très tôt, ce pays a engagé des moyens, aussi bien financiers qu'humains, pour contrôler les communications électroniques et censurer les sites «subversifs». Pékin a rapidement démontré que le Net, tout comme les médias traditionnels, pouvait être placé sous tutelle. Il suffit pour cela d'acquérir les technologies adéquates et de réprimer durement les premiers «cyberdissidents». La réussite du modèle chinois est incontestable. Les autorités sont parvenues à décourager les internautes d'aborder ouvertement les sujets politiques, sauf pour régurgiter les informations officielles. Ces deux dernières années, la surveillance de la contestation politique, autrefois la priorité, a cédé la place au souci de canaliser les mouvements sociaux.

Internet sert en effet de caisse de résonance au mécontentement qui gronde dans la plupart des provinces chinoises. Les manifestations et les affaires de corruption, dont l'écho se limitait naguère à quelques villes, trouvent désormais, grâce à Internet, un retentissement national. En 2005, le gouvernement s'est donc ingénié à trouver les remèdes contre la montée de cette cybercontestation. Il a, par exemple, travaillé au renforcement de son arsenal législatif en la matière, pour aboutir à ce qui peut être qualifié de «dix commandements du Net chinois», une série de règles ultra-restrictives à l'attention des responsables de publications en ligne. En matière de contrôle et de censure, la Chine sait être efficace et novatrice. Et a malheureusement fait des émules.

LES GEOLIER DU NET

Les traditionnels prédateurs de la liberté de la presse - Arabie saoudite, Bélarus, Birmanie, Corée du Nord, Cuba, Iran, Libye, Maldives, Népal, Ouzbékistan, Syrie, Tunisie, Turkménistan, Viêt-nam - se sont tous lancés à l'assaut du Réseau. Alors qu'en 2003, seuls la Chine, le Viêt-nam et les Maldives détenaient des cyberdissidents, plusieurs Etats ont rejoint, depuis, le club des geoliers du Net. Près d'une vingtaine de bloggers et de cyberjournalistes sont passés par la case prison, en Iran, depuis septembre 2004. L'un d'entre eux, Mojtaba Saminejad, est détenu depuis février 2005 pour des messages jugés contraires à la foi islamique. La Libye a condamné un ancien libraire, Abdel Razak Al Mansouri, à 18 mois de prison pour des articles moquant le président Kadhafi publiés sur Internet. En Syrie, deux internautes ont été emprisonnés et torturés : le premier pour avoir publié les photos d'une manifestation kurde à Damas, le second pour avoir simplement transféré par e-mail une newsletter jugée illégale dans le pays. Enfin, un avocat est emprisonné en Tunisie depuis mars 2005. Son seul crime est d'avoir critiqué, dans un bulletin électronique, la corruption du gouvernement. Alors que l'ONU réunissait ses membres à Tunis, en novembre 2005, pour discuter de l'avenir d'Internet, ce défenseur des droits de l'homme croupissait en cellule à plusieurs centaines de kilomètres de sa famille. Triste message adressé aux internautes de la planète...

La censure du Web touche désormais tous les continents. A Cuba - où il faut une autorisation du parti pour acheter un ordinateur - tous les sites qui ne sont pas homologués par le pouvoir sont filtrés. La situation s'est dégradée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En novembre 2005, le Maroc a, pour la première fois, décidé de censurer des sites Internet à caractère politique, en l'occurrence toutes les publications favorables à l'indépendance du Sahara occidental. L'Iran élargit chaque année la liste des sites interdits, qui inclut désormais toutes les publications traitant de près ou de loin des droits de la femme. En Asie, la Chine est maintenant capable de censurer automatiquement les messages postés sur les blogs, remplaçant par des blancs des mots tels que «démocratie» ou «droits de l'homme». Certains pays de la région semblent toutefois sur le point de surpasser le grand frère chinois. La Birmanie dispose aujourd'hui de technologies sophistiquées pour filtrer Internet. Petite particularité locale, les ordinateurs des cybercafés prennent automatiquement des captures d'écran, toutes les cinq minutes, afin de surveiller l'activité de leurs clients.

LA COMPLICITÉ DES ENTREPRISES OCCIDENTALES

Comment tous ces pays sont-ils parvenus à ce degré d'expertise en matière de contrôle du Réseau ? La Birmanie ou la Tunisie ont-elles développé elles-mêmes les logiciels performants dont elles se servent ? Bien sûr que non. Ces technologies ont été achetées à des entreprises étrangères, le plus souvent américaines. La société Secure Computing a, par exemple, vendu au gouvernement tunisien un logiciel lui permettant de censurer Internet - dont le site de Reporters sans frontières... C'est une autre entreprise américaine, Cisco Systems, qui a bâti l'infrastructure Internet de la Chine, vendant même des équipements conçus spécialement pour la police. Les fourvoiements éthiques des entreprises du secteur Internet ont été portés sur le devant de la scène par l'affaire Yahoo ! en septembre 2005. Le portail américain est accusé d'avoir fourni à la police chinoise des informations sur la base desquelles l'un de leurs utilisateurs, un journaliste démocrate du nom de Shi Tao, a été condamné à dix ans de prison. De plus, la Chine revend désormais son savoir-faire aux autres ennemis d'Internet, en commençant par le Zimbabwe, Cuba, et plus récemment le Bélarus. Il y a fort à parier que, dans quelques années, ces pays pourront se passer de l'aide occidentale.

Les démocraties ont donc leur part de responsabilité dans le sort réservé à Internet, et pas uniquement au travers de leur secteur privé. Loin de montrer l'exemple, de nombreux pays habituellement respectueux des cyberlibertés semblent aujourd'hui enclins à contrôler abusivement la toile. Les objectifs sont multiples, et souvent louables - lutte contre le terrorisme, pédophilie, cybercriminalité, etc. -, mais ils justifient des mesures dangereuses pour la liberté d'expression. Sans comparaison aucune avec les restrictions draconiennes mises en place par la Chine, les dernières réglementations adoptées par l'Union européenne en matière d'Internet sont particulièrement inquiétantes. Ainsi, un texte portant sur la rétention des données du trafic Internet - c'est-à-dire les informations qui doivent être enregistrées par un fournisseur d'accès concernant l'activité en ligne de ses clients -, en discussion à Bruxelles, empiète sérieusement sur le droit des internautes à la confidentialité de leurs communications électroniques.

De même, les Etats-Unis sont loin d'être un modèle en matière de régulation du Réseau. Lorsque les autorités américaines décident d'assouplir la procédure judiciaire permettant d'intercepter les communications électroniques, ou lorsqu'elles commencent à filtrer le Net dans les bibliothèques publiques, elles adressent un message ambigu à la communauté internationale.

Julien Pain
Responsable du bureau Internet et libertés

ARABIE SAOUDITE

L'agence gouvernementale saoudienne chargée d'«assainir» le Web, l'Internet Service Unit (ISU), a annoncé fièrement qu'elle bloquait près de 400 000 sites. Selon les termes de l'ISU, l'objectif du filtrage est de «préserver les citoyens de contenus offensants ou violant les principes de la religion islamique et les normes sociales». L'Arabie

saoudite bloque essentiellement des sites à caractère sexuel, religieux - hormis les sites touchant à l'islam approuvés par le Royaume - et politiques. Cette censure touche régulièrement les outils de création et d'hébergement de blogs : Blogger.com a ainsi été rendu inaccessible pendant quelques jours en octobre 2005.

BAHREÏN

Mis à part les sites pornographiques, Bahreïn censure très peu Internet. Malheureusement, ce pays s'est engagé dans un processus de régulation du Réseau qui accouche de normes dangereuses pour la liberté d'expression. En avril 2004, le gouvernement a notamment annoncé que toutes les publications en ligne, y compris les forums et les weblogs, devraient désormais s'inscrire sur les

registres officiels. Devant le tollé provoqué par cette décision, les autorités ont décidé d'en suspendre l'application, mais ce texte réglementaire reste néanmoins applicable. En mars 2005, les autorités ont eu la main lourde concernant trois responsables d'un forum de discussion, qui ont passé près de deux semaines en détention pour des propos jugés «diffamatoires» envers le roi.

BÉLARUS

Le pouvoir, qui possède un monopole sur les télécoms du pays, n'hésite pas à bloquer l'accès aux sites d'opposition lorsqu'il le juge nécessaire, notamment en période électorale. Par ailleurs, le président

Lukashenko tolère mal la critique, comme le montrent les mesures d'intimidation dont ont été victimes, en août 2005, de jeunes internautes qui diffusaient sur Internet des bandes dessinées satiriques.

BIRMANIE

Ce pays figure dans le peloton de tête des ennemis d'Internet. Sous de nombreux aspects, sa politique en matière de contrôle du Réseau est encore plus répressive que celle de la Chine. En Birmanie, où les coûts de connexion à domicile et le prix des ordinateurs sont prohibitifs, c'est sur les cybercafés que se concentre la surveillance de la junte militaire. Comme chez ses voisins vietnamiens et chinois, les sites d'opposi-

tion sont systématiquement bloqués dans le pays, et ce grâce à un système acheté à l'entreprise américaine Fortinet. Mais la Birmanie a ses petites particularités en matière de censure. Il y est par exemple impossible d'utiliser des webmails (ex : Yahoo ! ou Hotmail). Plus étonnant, tous les ordinateurs des cybercafés prennent automatiquement des captures d'écran, toutes les cinq minutes, afin de surveiller l'activité de leurs clients.

CHINE

La Chine a été l'un des premiers Etats répressifs à comprendre qu'elle ne pourrait pas se passer d'Internet et qu'il lui faudrait donc parvenir à le maîtriser. C'est aussi l'un des rares pays à avoir réussi à aseptiser son Réseau, le purgeant de toute information critique, tout en le développant (la Chine compte aujourd'hui plus de 130 millions d'internautes). Quelle est la recette miracle de ce géant

de la censure? Un savant mélange de technologie de filtrage, de répression et de diplomatie. Enfin, si la Chine censure et surveille le Net avec efficacité, elle est également passée maître dans l'art d'intimider ses internautes, jouant avec succès la carte de l'autocensure. Avec 62 personnes emprisonnées pour des textes publiés sur Internet, la Chine est la plus grande prison du monde pour les cyberdissidents.

CORÉE DU NORD

La Corée du nord est le pays le plus fermé du monde. Le gouvernement, qui exerce un pouvoir absolu sur les médias, refusait jusqu'en 2003 que son pays soit connecté au Réseau. Seuls quelques milliers de privilégiés ont désormais accès à un Internet lar-

gement censuré. Une trentaine de sites faisant l'éloge du régime nord-coréen sont toutefois présents sur la Toile. Parmi eux, www.uriminzokkiri.com, qui propose photographies et panégyriques du grand leader Kim Jong il et son père Kim Il Sung.

CORÉE DU SUD

La Corée du Sud, qui arrive au quatrième rang mondial en terme de taux de pénétration d'Internet, filtre le Net de manière excessive. Elle bloque principalement des sites pornographiques, mais également des publications «portant atteinte à l'ordre public» et notamment les sites favorables au régime nord-coréen. Le gouverne-

ment, très attentif aux opinions politiques exprimées sur la Toile, sanctionne par ailleurs les internautes qui dépassent les bornes. En 2004, deux internautes ont été détenus brièvement, puis condamnés à des amendes, pour avoir fait circuler sur le Net des images ridiculisant des membres de l'opposition.

CUBA

On savait le gouvernement cubain expert en matière d'écoutes téléphoniques, on le découvre également performant en matière d'Internet. Le modèle chinois - développer Internet tout en le contrôlant - étant trop coûteux, Fidel Castro a choisi une méthode plus simple pour assurer son emprise sur ce média : il a

tout simplement tenu à l'écart du Réseau la quasi-totalité de sa population. A Cuba, accéder au Net est un privilège auquel très peu ont droit et qui nécessite une autorisation expresse du Parti unique. Même si on parvient à se connecter à la Toile, le plus souvent de manière illégale, c'est de toute façon à un Internet ultra-censuré qu'on accède.

EGYPTE

Le gouvernement a pris, depuis 2001, des mesures pour contrôler les informations transitant sur le Net. Même si la Toile est peu censurée, certains propos trop critiques ne sont pas les bienvenus dans le cyberspace égyptien. Devant

l'essor des blogs, l'Etat semble encore hésitant, plus habitué à faire pression sur les médias traditionnels. Pour la première fois dans le pays, un blogger a été arrêté, fin octobre 2005, pour des propos tenus sur son blog.

ETATS-UNIS

La position des Etats-Unis en matière d'Internet est d'autant plus importante que ce pays est pionnier dans le domaine. Or, la législation de ce pays en matière d'interception des communications électroniques ne met pas en place des garde-fous suffisants pour garantir les droits des internautes. De même, lorsque des entreprises comme Yahoo !, Cisco System ou Microsoft, qui

sont les leaders du marché Internet, acceptent de collaborer avec les services de censure chinois, c'est toute la crédibilité de ce pays en matière de liberté d'expression qui semble remise en question. Les Etats-Unis, berceau du first amendment, de l'Internet et des blogs, se doivent d'être un modèle sur le plan du respect des droits des internautes.

IRAN

Le ministère de l'Information se targue aujourd'hui de bloquer l'accès à des centaines de milliers de sites. Les mollahs s'attaquent en priorité aux contenus touchant de près ou de loin à la sexualité, mais ne tolèrent pas non plus les sites d'information indépendants. Téhéran détient le record

du nombre de bloggers interpellés et emprisonnés : de l'automne 2004 à l'été 2005, près d'une vingtaine d'entre eux sont passés par la case prison. Mojtaba Saminejad, un blogger de 23 ans, est emprisonné depuis février 2005. Il a été condamné en juin à deux ans de prison pour insulte envers le Guide suprême.

KAZAKHSTAN

Les médias kazakhs, Internet inclus, subissent la pression des autorités. Le contrôle des publications en ligne est en outre devenu un enjeu majeur pour le gouvernement après que de nombreux scandales ont été révélés sur le Net. En janvier 2005, le gouvernement du président Noursultan

Nazarbaïev a ajouté de nouveaux sites à sa liste noire, notamment la vitrine en ligne d'un parti politique démocrate. En octobre, un site d'opposition a été contraint d'abandonner son .kz (l'équivalent du .fr ou .us pour le Kazakhstan) suite à une procédure judiciaire manipulée par les autorités.

LIBYE

Avec près d'un million d'internautes, soit environ un sixième de la population, la Libye pourrait faire figure de modèle de développement d'Internet dans le monde arabe. Malheureusement, dans un pays qui ne tolère aucune presse indépendante, il eût été étonnant que le Web se développe sans entraves. Ainsi, les sites de dissidents libyens en exil sont systématiquement bloqués par les fil-

tres mis en place par le pouvoir. Plus grave, les autorités s'attaquent désormais durement aux internautes dissidents. Elles ont notamment arrêté, en janvier 2005, un ancien libraire, Abdel Razak Al Mansouri, qui publiait des articles satiriques sur un site hébergé à Londres. Le cyberdissident a été condamné en octobre à 18 mois de prison, soi-disant pour «possession illégale d'une arme à feu».

MALAISIE

Les mesures d'intimidation se sont multipliées ces trois dernières années à l'encontre des journalistes en ligne et des webbloggers. Le pouvoir n'a de cesse de harceler *Malaysiakini*, le seul quotidien en ligne indépendant. Intimidations verbales et

perquisitions sont monnaie courante à l'encontre des journalistes de cette publication. Récemment, les convocations et interrogatoires de bloggers se sont multipliés, favorisant un climat d'autocensure néfaste au fonctionnement de la démocratie malaisienne.

MALDIVES

Les Maldives sont une destination de rêve pour les touristes et un véritable enfer pour les cyberdissidents. Le pouvoir du président Maumoon Abdul Gayoom, en place depuis plus de 25 ans, réprime très sévèrement la liberté d'expression. Plusieurs sites d'opposition sont filtrés

et une personne, sur quatre arrêtées en 2002, est toujours derrière les barreaux pour avoir collaboré à un bulletin d'information diffusé par e-mail. Détail intéressant, c'est une société britannique, Cable and Wireless, qui gère le Réseau de l'archipel.

NÉPAL

Lorsqu'il s'est emparé du pouvoir, en février 2005, le premier réflexe du roi Gyanendra a été de couper l'accès à Internet dans tout le pays. Depuis lors, même si le Net a été débloqué, l'autocrate poursuit sa politique de contrôle des médias en ligne. La plupart des publications d'op-

position, surtout celles qui sont considérées comme proches des rebelles maoïstes, ont été rendues inaccessibles dans le pays. Les bloggers traitant de sujets politiques ou de la situation des droits de l'homme travaillent sous la pression constante des autorités.

OUZBÉKISTAN

En mai 2001, le président Karimov déclarait lancer «l'ère d'Internet» dans son pays. Pourtant, si l'utilisation de la Toile se développe assez rapidement en Ouzbékistan, la censure progresse au même rythme. Les autorités, par l'intermédiaire des services de sécurité nationaux (NSS), requièrent réguliè-

rement des fournisseurs d'accès le blocage temporaire des sites d'opposition. Depuis juin, certains cybercafés de la capitale ouzbèke affichent l'avertissement suivant : «5 000 soms (4 euros) d'amende pour consultation de site pornographique, 10 000 soms (8 euros) pour consultation de site politique prohibé».

SINGAPOUR

La cité-Etat filtre très peu Internet, mais elle est passée maître dans l'art d'intimider internautes et bloggers. Dans ce pays, la marge de manœuvre des responsables de sites est extrêmement

réduite. En mai 2005, un weblogger a dû fermer sa publication suite aux pressions d'officiels singapouriens. Son seul crime était d'avoir critiqué le fonctionnement du système universitaire du pays.

SYRIE

L'arrivée au pouvoir de Bachar el-Assad, en 2000, avait fait naître des espoirs en matière de développement de la liberté d'expression. Espoirs déçus. Le pouvoir limite l'accès à Internet à une minorité de privilégiés. Il filtre la Toile et surveille très étroitement les communications électroniques. Un étudiant en journalisme kurde est

actuellement sous les verrous pour avoir publié sur un site basé à l'étranger les photos d'une manifestation à Damas. Un autre, qui avait simplement transféré par e-mail une lettre d'information provenant de l'étranger, a été libéré en août 2005 après plus de deux ans passés en prison. Ces deux hommes ont été torturés.

THAÏLANDE

Pour lutter contre la diffusion d'images pédophiles en ligne, les autorités ont décidé de filtrer le Web. Elles en ont profité pour élargir la censure bien au-delà de ce type de contenus. La méthode de censure utilisée par le pouvoir est surtout critiquable pour son manque de transparence. Lorsqu'un internaute cherche à accéder à

une publication interdite, le message qui lui est retourné n'est pas «accès refusé», mais «site introuvable» ou «erreur de passerelle». Plus inquiétant, en juin 2005, deux sites appartenant à des radios communautaires ont été fermés, après intervention auprès de leur hébergeur, pour avoir critiqué trop vivement l'action gouvernementale.

TUNISIE

Le président Ben Ali, dont la famille conserve le monopole de l'exploitation du Réseau, a mis en place un système très efficace de censure d'Internet. Toutes les publications de l'opposition sont bloquées, de même que de nombreux sites d'information. Les autorités cherchent par ailleurs à dissuader les internautes d'utiliser des webmails, plus difficiles à surveiller que les comptes mails classiques (par Outlook, etc.). Quant au site de Reporters sans frontières, inutile de le chercher sur le Web tunisien. Enfin, le pouvoir

emprisonne les internautes qui s'élèvent contre lui. En avril 2005, l'avocat démocrate Mohammed Abbou a ainsi été condamné à trois ans et demi de prison pour avoir critiqué le Président sur un site Internet. Néanmoins, la Tunisie reçoit les louanges de la communauté internationale pour sa gestion d'Internet. C'est en effet ce pays qui a été désigné par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour accueillir, en novembre 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information...

TURKMÉNISTAN

Aucune presse indépendante n'existe au pays du président Separmourad Nyazov, autocrate mégalomane aux méthodes staliniennes. À l'instar de Cuba ou de la Corée du Nord, les autorités ont opté pour une solution radicale en matière d'Internet : écarter presque complètement les citoyens du Réseau. Au Turkménistan, il n'est pas autorisé de se

connecter à la Toile depuis son domicile. Il n'existe pas non plus de cybercafés. L'Internet n'est présent que dans certaines entreprises ou dans des organisations internationales, ce qui explique le nombre extrêmement réduit d'internautes dans le pays. En outre, même lorsqu'ils parviennent à se connecter, c'est à un Web censuré qu'accèdent les Turkmènes.

UNION EUROPÉENNE

La régulation d'Internet est l'un des domaines de compétence de l'Union européenne. En la matière, les règles édictées à Bruxelles s'imposent souvent aux Etats membres. Or, une directive européenne du 8 juin 2000 sur le commerce électronique s'est avérée dangereuse pour la liberté d'expression. Ce texte prévoit de responsabiliser les hébergeurs quant au contenu qu'ils diffusent. Ces derniers doivent bloquer toute page jugée illécite lorsque celle-ci fait l'objet d'une plainte de la part d'un internaute. La directive est dangereuse parce qu'elle crée une justice privée, laissant au

soin de l'hébergeur d'apprécier le caractère licite ou non d'un contenu. Un prestataire technique du Réseau se substitue ainsi au juge pour dire le droit, ce qui est préoccupant. A l'heure actuelle, l'Union européenne planche sur un texte portant sur la rétention des données du trafic Internet, c'est-à-dire les informations qui doivent être enregistrées par un fournisseur d'accès concernant l'activité en ligne de ses clients. Ce projet de régulation est à surveiller de près car il risque d'empiéter sur le droit des internautes à la confidentialité de leurs communications électroniques.

VIÊT-NAM

En matière de contrôle du Réseau, le Viêt-nam suit très scrupuleusement l'exemple chinois. Toutefois, bien qu'encore plus rigide d'un point de vue idéologique, il ne dispose pas des capacités économiques et technologiques de son voisin. Le pays s'est doté d'une cyberpolice, qui filtre les contenus «subversifs» sur la Toile et

surveille les cybercafés. S'il existe toutefois un domaine dans lequel ce pays n'est pas à la traîne, c'est bien la répression envers les cyberdissidents et les bloggers. Trois d'entre eux sont détenus depuis plus de trois ans pour avoir osé s'exprimer, sur Internet, en faveur de la démocratie dans le pays.

ZIMBABWE

D'après des journaux locaux, le gouvernement zimbabwéen serait sur le point d'acquérir du matériel et des technologies chinoises pour surveiller Internet. Par ailleurs, en juin 2004, l'entreprise d'Etat TelOne, qui dispose du monopole sur les télécoms du pays, a demandé aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) de signer un contrat qui porte, entre

autres, sur la surveillance des communications en ligne. Le texte demande aux FAI de «prendre les mesures nécessaires» afin d'empêcher la diffusion de contenus illégaux sur le Net. Sachant que l'opposition politique semble considérée par le président Mugabe comme une activité illégale, cette mesure est de mauvais augure pour les internautes du pays.